

Centrale de compensation CdC 2018

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Impressum

Réalisation : Centrale de compensation
Photographies : www.guillaumemegevand.com
Thème photographique : espaces communs du nouveau bâtiment administratif de la CdC
ISSN : 1664-1329
Le rapport peut être consulté sous : www.cdc.admin.ch
Pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination dans ce rapport.
Toute information extraite de ce rapport peut être reprise en indiquant la source de référence.

TABLE DES MATIÈRES

L'année 2018 en bref	Groupes de prestations	Résultats financiers
PAGE 5	PAGE 18	PAGE 31
Portrait	Chiffres clés	Charges et revenus 148,7 millions de francs de charges, soit 5,6 millions en-dessous du budget
PAGE 6	PAGE 21	PAGE 33
Message du Directeur Une année 2018 placée sous le signe du regroupement, du renouveau et de l'harmonisation	Prestations centralisées 59,6 milliards de francs de prestations versées par les caisses de compensation Évolutions des registres centraux	Commentaires aux comptes
PAGE 9	PAGE 25	PAGE 35
Chiffres clés	Cotisations et prestations de la Caisse suisse de compensation 920 763 rentes AVS versées par mois aux assurés résidant à l'étranger pour un montant total de 6,5 milliards de francs	Lexique
PAGE 10	PAGE 26	
Organigramme	Prestations en matière d'invalidité 42 369 rentes AI versées par mois aux assurés résidant à l'étranger pour un montant total de 507 millions de francs	
PAGE 12	PAGE 28	
Faits marquants Regroupement des divisions genevoises et succès de l'audit de suivi ISO 9001 : 2015	Cotisations et prestations de la Caisse fédérale de compensation 89 860 rentes AVS/AI versées par mois aux assurés pour un montant total de 2 milliards de francs	
PAGE 14		
Stratégie numérique Développements visant à optimiser les processus, renforcer la sécurité et réduire les coûts		
PAGE 17		
Conventions internationales Nouvelles conventions signées et ratifiées		

PORTRAIT

« La CdC est au service de ses assurés
et de ses partenaires.
Son action repose sur des valeurs
de responsabilité, d'efficacité, de respect
et d'esprit d'équipe. »



Comité de direction (de gauche à droite) :
debout : René-Simon Meyer, David Simms, Daniela Rihs, Patrick Schmied, Serge Kottmann, Markus Odermatt, Christian Kuntzer
assis : Adrien Dupraz, Nadine Dumoulin Arpin, Florian Steinbacher Devantéry, Bea Van Gessel

La Centrale de compensation (CdC), qui a son siège à Genève, est l'organe central d'exécution de la Confédération en matière d'assurances sociales du 1^{er} pilier qui comprend l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI) et les allocations pour perte de gain (APG). Elle est rattachée à l'Administration fédérale des finances (AFF) en tant que division principale.

Elle se compose des unités suivantes : Finances et Registres centraux (FRC), de la Caisse suisse de compensation (CSC), de l'Office AI pour les assurés résidant à l'étranger (OAIE) et de la Caisse fédérale de compensation (CFC), y incluse la Caisse d'allocations familiales (CAF-CFC). Ces unités sont soutenues par les états-majors et les services de support de la CdC.

La Centrale de compensation compte plus de 800 collaborateurs, employés majoritairement à Genève mais aussi à Berne.

Ses missions clés sont :

- l'exécution des tâches qui doivent être effectuées de manière centralisée par le système des assurances sociales du 1^{er} pilier, telles que la tenue de la comptabilité, la gestion des registres centraux et la surveillance des mouvements de fonds en provenance et à destination des caisses de compensation ;
- le traitement des demandes de rentes AVS et AI, le versement et la gestion des prestations dues aux bénéficiaires résidant à l'étranger, en application des conventions internationales en matière de sécurité sociale ainsi que la gestion de l'assurance AVS/AI facultative des ayants droit ;
- la perception des cotisations auprès de l'administration fédérale et des institutions proches de la Confédération, le versement des prestations correspondantes et la gestion de la Caisse d'allocations familiales.



Chères collaboratrices, chers collaborateurs,
Chers assurés,
Chers partenaires,
Chères lectrices, chers lecteurs,

2018 a été pour la Centrale de compensation l'année de la réunification, du renouveau et de l'harmonisation. Il nous semblait judicieux d'intégrer ce souffle de nouveauté à notre rapport d'activités. Celui-ci se présente donc dans un format revisité qui, je l'espère, en facilitera la lecture.

Initiés en 2014, les travaux de rénovation et d'extension de notre bâtiment genevois ont eu un impact important sur notre organisation. Le regroupement de toutes les divisions, en avril 2018, dans nos nouveaux locaux a ainsi marqué une étape essentielle de l'année écoulée.

Nous avons également poursuivi nos efforts sur le terrain de la numérisation tout en maintenant un service de qualité supérieure et en nous acquittant de notre mission de manière fiable. Nous regardons vers l'avenir avec confiance et axons d'ores et déjà notre travail sur les priorités stratégiques définies pour 2020–2023.

Un résultat financier satisfaisant

La Centrale de compensation a parfaitement respecté le budget fixé par la Confédération.

963 132 rentes AVS et AI mensuelles ont été versées aux assurés résidant à l'étranger, en hausse de 1,5 % par rapport à 2017, pour un total d'environ 7 milliards de francs.

Un nouveau bâtiment aux multiples retombées positives

La réunion de l'ensemble du personnel sous un seul et même toit a eu un effet positif à plusieurs niveaux. S'il retrouvait par ce biais une infrastructure de travail moderne et des possibilités de collaboration accrues, c'est surtout un sentiment d'appartenance renforcé qui a pu voir le jour. Cet esprit d'équipe ravivé s'est accompagné d'une volonté forte d'harmonisation des pratiques et d'égalité de traitement. Finalement, le fait d'être à nouveau réunis nous a permis d'améliorer notre conformité en matière de gestion des risques et de sécurité informatique.

Démarche qualité et numérisation

En parallèle à nos efforts continus dans le domaine de la lutte contre la fraude, nous avons à nouveau passé avec succès l'audit de suivi ISO 9001. Cela confirme notre engagement élevé en matière de service, de qualité et de fiabilité et nous permet d'améliorer constamment notre efficacité et notre productivité.

La numérisation de nos activités est nécessaire aussi bien pour des raisons de sécurité et de contrôle des coûts que pour évoluer avec notre temps et continuer à répondre aux besoins des rentiers. Ainsi, nous avons entre autres poursuivi les développements liés aux échanges électroniques de données et travaillons sur les aspects en lien avec l'identification des personnes et la sécurisation de leurs données. Avec pour objectif, à terme, d'offrir aux rentiers un véritable « espace clients » électronique.

Des collaboratrices et collaborateurs clés de notre réussite

Aussi solide et moderne que soit notre nouveau bâtiment, il n'est rien sans les personnes qui le font vivre et qui contribuent chaque jour à la bonne exécution de notre mission – principalement celle de verser ponctuellement les rentes et de tenir les registres centraux de façon impeccable.

À ce stade, j'aimerais donc remercier de tout cœur les collaboratrices et collaborateurs de la Centrale de compensation. Pour leur fidélité et leur motivation, mais également pour leur sens du service supérieur à la moyenne et pour la forte capacité d'adaptation dont ils ont fait preuve au cours des cinq dernières années.

Je remercie également nos partenaires pour notre collaboration constructive.

Patrick Schmied, Directeur



CHIFFRES CLÉS

Les comptes en francs

148,7 mio de charges, dont
111,8 mio dans le domaine du personnel
143,9 mio de revenus
4,7 mio de solde à la charge de la Confédération

Le personnel

837 collaborateurs
755,2 équivalents plein temps (EPT)
932 participations à des formations

L'informatique

44 applications informatiques nécessaires à l'exécution des tâches de la CdC
20 projets informatiques menés en 2018

Qualité d'entreprise

1200 processus décrits en 2018
396 suggestions d'amélioration de la part des collaborateurs, dont
170 ont été mises en œuvre

Sites internet

www.cdc.admin.ch
Centrale de compensation
485 731 visites
1 441 595 pages imprimées

www.eak.admin.ch
Caisse fédérale de compensation
83 793 visites
167 549 pages imprimées

www.acor-avs.ch
Estimation des rentes vieillesse en ligne
239 012 visites
459 415 calculs de rentes vieillesse réussis

au 31 décembre 2018

Centrale de compensation CdC Patrick Schmied – Directeur

État-major de direction EMD

Markus Odermatt – Responsable EMD

- Communication
- Service juridique
- Qualité d'entreprise QE
- Risques et sécurité d'entreprise RSE

Finances et Registres centraux FRC

Christian Kuntzer – Chef de division,
Directeur suppléant

- Finances et controlling de la CdC
- Service des achats
- Finances 1^{er} pilier
- Finances CSC
- Paiement des prestations individuelles AVS/AI
- Statistique et Registres centraux

Affaires internationales et logistiques AIL

René-Simon Meyer – Chef de division a.i.

- Relations internationales
- Entraide administrative internationale
- Gestion de documents
- Logistique

Systèmes d'information SI

Serge Kottmann – Chef de division

- Services transversaux
- Domaines applicatif 1, 2 et 3
- Projets et architecture d'entreprise

Secrétariat de direction

Daniela Rihs – Adjointe admin. du directeur

Ressources humaines RH

Nadine Dumoulin Arpin – Responsable RH a.i.

Inspectorat interne INSP

David Simms – Chef de l'Inspectorat interne

Caisse suisse de compensation CSC

Bea van Gessel – Cheffe de division

- Services généraux et clientèle
- Service juridique
- Cotisations assurance facultative
- Étranger I, II, III et IV
- Prestations Suisses à l'étranger

Office AI pour les assurés résidant à l'étranger OAIE

Florian Steinbacher Devantéry – Chef de division

- Service juridique
- Demandes de prestations I et II
- Domaine des services spécialisés
- Prestations en espèces

Caisse fédérale de compensation CFC

Adrien Dupraz – Gérant de la Caisse

- Cotisations
- Prestations
- Caisse d'allocations familiales
- Services généraux



Le personnel genevois enfin regroupé sous un même toit

L'évolution constante de nos effectifs – évolution nécessaire à la réalisation irréprochable de notre mission auprès d'un nombre d'assurés lui aussi en croissance – nous a poussés à entreprendre en 2014 déjà des travaux d'extension et de rénovation de nos locaux genevois, c'est-à-dire de notre bâtiment sis à l'Avenue Edmond-Vaucher 18. Dès 2013, les collaborateurs ont ainsi commencé à se répartir sur différents sites temporaires dans le canton de Genève au gré de l'avancée des travaux. Alors que l'extension a pu être aménagée dès 2016, ce n'est qu'en avril 2018 que le bâtiment entièrement rénové a ouvert ses portes. Toutes les divisions genevoises ont alors pu intégrer le nouveau complexe.

Après cinq années jalonnées par des déménagements successifs, le regroupement de nos collaborateurs sous un même toit a indéniablement constitué l'événement le plus marquant de 2018.

Ressources humaines

Fin 2018, 837 personnes travaillaient à la CdC réparties sur les sites de Genève et Berne. On comptait 508 femmes et 329 hommes. La part des femmes, s'élevant à 61 %, est ainsi supérieure à l'objectif fixé par la Confédération de 44 %.

L'âge moyen est de 45,7 ans.

104 postes ont été repourvus en 2018, dont 26 par le biais de recrutements internes à la CdC.

Collaborations transverses

Plusieurs rotations temporaires ont permis de favoriser la collaboration au sein de la CdC. Ainsi, le Directeur de l'Administration fédérale des finances (AFF) a momentanément échangé son poste avec celui du Directeur de la CdC. Plusieurs chefs de section ont également interverti leur position au sein de l'Office AI pour les assurés résidant à l'étranger (OAIE).

Gestion de la qualité

La CdC a passé avec succès l'audit de suivi ISO 9001 : 2015. Elle confirme ainsi son engagement de longue date en matière de service et de fiabilité. Cette démarche qualité a entre autres permis la collecte en 2018 de 396 suggestions d'amélioration de la part des collaborateurs. 170 d'entre elles ont déjà été mises en œuvre. Un groupe de travail est chargé de leur évaluation et priorisation.

Échanges électroniques

Cette année, nous avons continué à travailler au développement des échanges électroniques de données avec les administrations étrangères. Ils favorisent une meilleure efficacité et garantissent la fiabilité des informations. Les dates de décès de nos rentiers résidant en Allemagne, Italie et Espagne nous sont désormais communiquées par le biais d'échanges électroniques mensuels. Nous couvrons ainsi 65 % des assurés résidant à l'étranger, soit environ 600 000 personnes. En octobre 2018, un nouvel accord a été signé avec le Danemark.

Enquêtes de satisfaction

Deux enquêtes de satisfaction ont été menées à la CdC en 2018.

La première s'adressait aux employeurs affiliés à la CFC et à la CAF-CFC. 93,4 % d'entre eux se sont déclarés satisfaits, voire très satisfaits des services.

La seconde enquête a été réalisée auprès des assurés s'étant rendus à nos guichets d'information. Les résultats sont extrêmement réjouissants. 96,3 % des 322 personnes ayant complété le questionnaire se sont déclarées satisfaites, voire très satisfaites de l'infrastructure, de la qualité de l'accueil et des renseignements fournis.

Lutte contre la fraude

La lutte contre la fraude est l'un des outils nous permettant de garantir la qualité et la fiabilité de nos services.

Au sein de l'Office AI, 19 cas – sur les 42 369 rentes versées mensuellement – ont fait l'objet d'une réduction ou d'une suppression de rente en 2018.

En ce qui concerne l'AVS, 45 cas – sur les 920 763 rentes versées mensuellement – ont été identifiés cette année. Les prestations versées à tort s'élèvent à 717 000 francs et font l'objet de procédures de recouvrement.

Ce sont ainsi environ 4,6 millions de francs de rentes AI et 4,2 millions de francs de rentes AVS qui ne seront pas versées à tort au cours des prochaines années.

ISO 9001 : 2015

La CdC a passé avec succès l'audit de suivi ISO 9001 : 2015 et confirme ainsi son engagement en matière de service, de qualité et de fiabilité.

Avril 2018

Regroupement des divisions genevoises sous un seul et même toit

Échanges électroniques

assurés	600 000
---------	---------

Guichets d'information

visiteurs satisfaits à très satisfaits (%)	96,3
visiteurs par année	7500

En 2018, nous avons poursuivi les développements visant à optimiser les processus, renforcer la sécurité et réduire les coûts.

Optimisation du traitement de la correspondance

Le processus de traitement de la correspondance envoyée par la CdC a d'une part été rationalisé et automatisé. D'autre part, il est désormais possible d'envoyer des courriels de façon sécurisée.

Un « espace clients » est également en cours de développement.

Optimisation du flux des factures pour prestations individuelles AVS / AI

Les factures sont dorénavant mises à disposition de 18 offices AI sous format numérique par la section Paiement des prestations individuelles de la CdC.

Migration des applications informatiques nécessaires à l'exécution des tâches de la CdC

Nous migrerons d'ici à 2021 les applications métier et les données de la CdC vers un nouvel environnement distribué utilisant davantage de logiciels *Open Source*. À cette fin, nous avons procédé en 2018 à un changement d'architecture des applications, avec pour résultats une sécurité renforcée et la possibilité d'y accéder en mode « connexion à distance ».

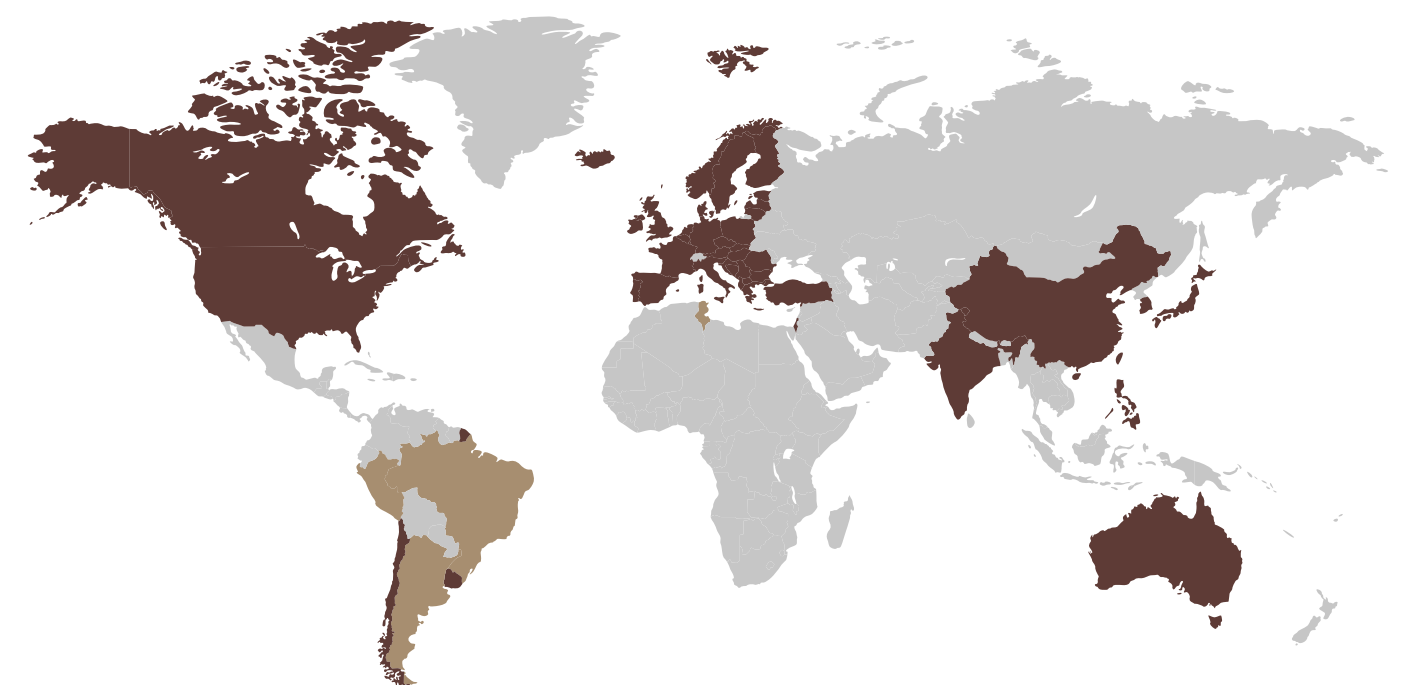
Flux électronique pour le traitement des courriels

Nous avons introduit un *workflow* électronique pour le traitement des 200 000 courriels que nous recevons annuellement.



Les prestations AVS/AI revenant aux personnes résidant à l'étranger sont déterminées par des dispositions légales suisses et par les conventions internationales en matière de sécurité sociale.

Le Parlement suisse a en outre ratifié en septembre les conventions déjà signées avec la Serbie et le Monténégro. Elles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019.



-  Convention/accord en vigueur
-  Pas de convention
-  Convention en négociation ou en procédure parlementaire

Prestations centralisées

1,6 mio de factures payées pour des prestations en nature AVS/AI
15 mio d’annonces aux registres centraux

Assurés résidant à l’étranger (CSC et OAIE)

13 075 cotisants à l’assurance facultative AVS/AI
920 763 rentes AVS versées chaque mois
42 369 rentes AI versées chaque mois
6,5 mrd de francs payés en rentes AVS
507 mio de francs payés en rentes AI

Assurés résidant en Suisse (CFC)

237 employeurs affiliés, comptant
208 565 salariés
84 160 rentes AVS versées chaque mois
5700 rentes AI versées chaque mois
73 595 allocations familiales versées chaque mois
2 mrd de francs de prestations AVS/AI versées

Fonctions administratives

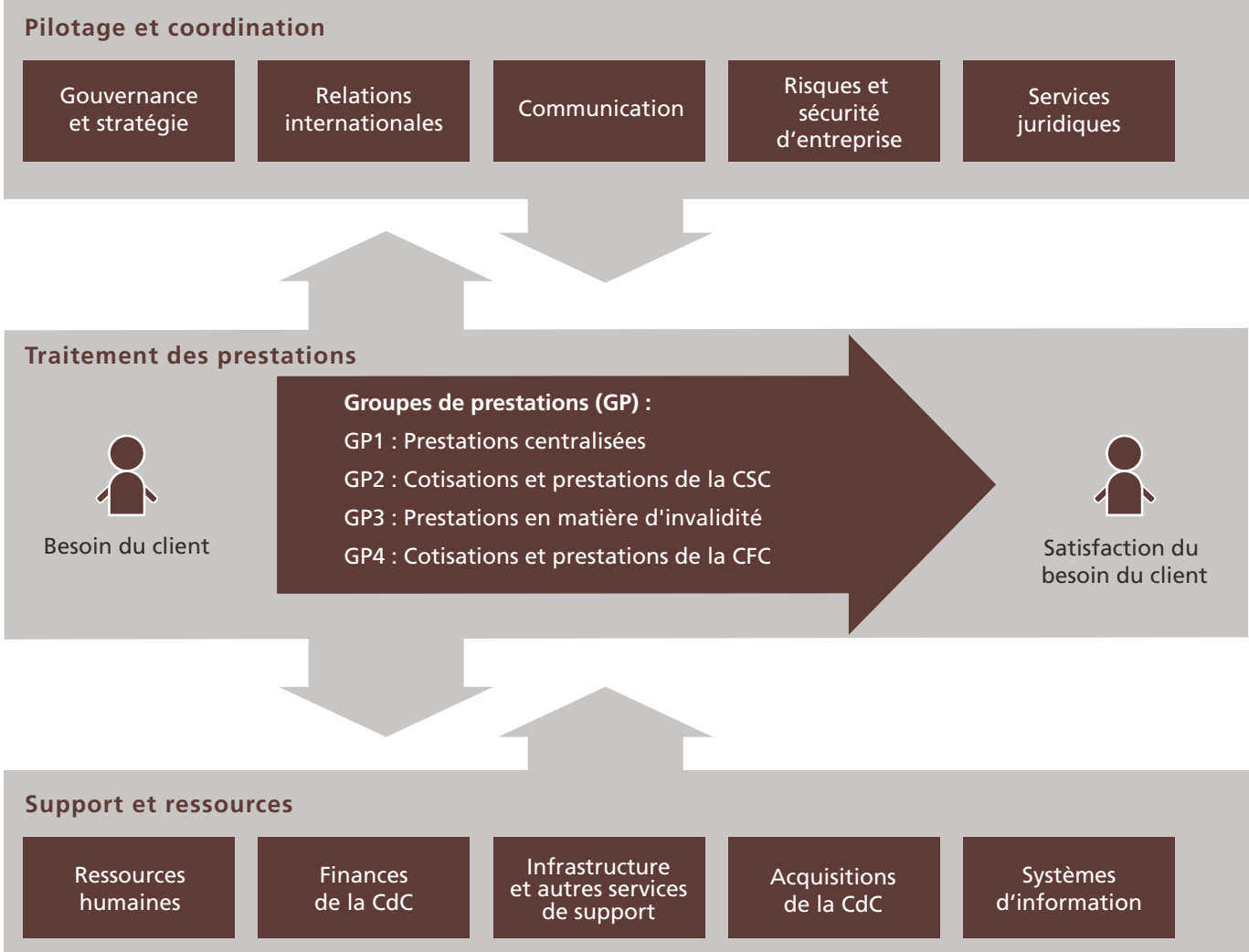
3,5 mio de courriers reçus et expédiés en 2018
7,6 mio de pages scannées en 2018

Enquêtes de satisfaction auprès des assurés

96,3 % des assurés s’étant rendus aux guichets
d’information de Genève sont satisfaits
93,4 % des affiliés à la Caisse fédérale de compensation sont satisfaits

La structure organisationnelle de la CdC est composée d’une part des groupes de prestations, responsables quant à eux de fournir les prestations et d’autre part des fonctions d’état-major en charge de la gestion d’entreprise (Ressources humaines, Finances, Communication, etc.).

Les groupes de prestations gèrent les prestations destinées aux assurés, partenaires et affiliés. Cette structure permet d’organiser les tâches et activités de la CdC en accord avec le budget défini par la Confédération et sert ainsi de base à la gestion d’entreprise.



Groupe de prestations 1 : Prestations centralisées

Charges et revenus en mio CHF

charges	37,7
revenus	32,0
solde à la charge de la Confédération	5,7

AVS/AI/APG en Suisse en mrd CHF

cotisations et contributions des pouvoirs publics	57,4
de prestations versées par les caisses de compensation	59,6

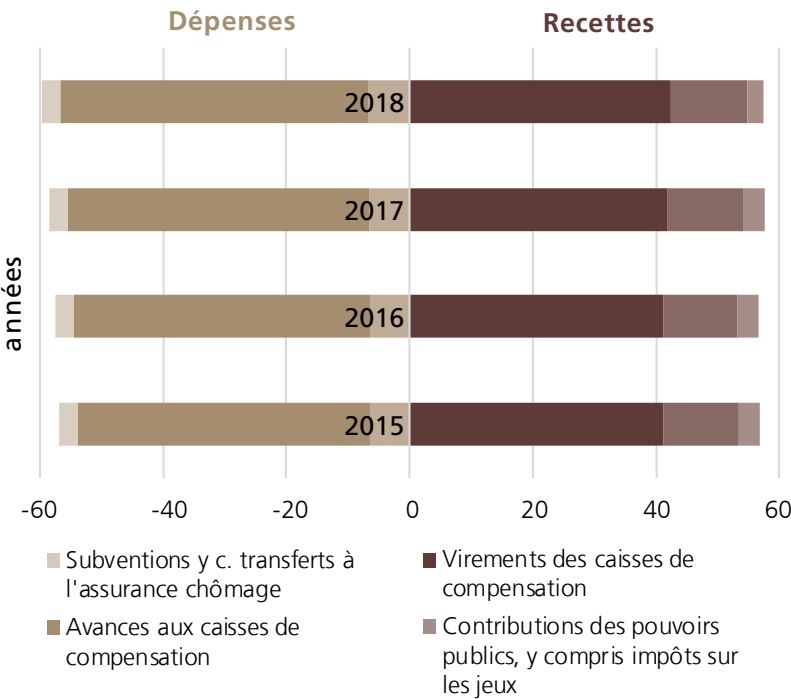
Ces prestations comprennent les tâches qui doivent être exécutées de manière centralisée par le système des assurances sociales fédérales du 1^{er} pilier. Il s'agit de :

- la tenue et consolidation des comptes AVS/AI/APG ;
- la gestion des mouvements de fonds ;
- la gestion des registres centraux ;
- et l'entraide administrative internationale.

Mouvements de fonds dans le 1^{er} pilier

La CdC gère les mouvements de fonds en provenance et à destination des caisses de compensation. Les flux entrants, constitués des cotisations et contributions des pouvoirs publics, s'élevaient à 57,4 milliards de francs en 2018. Les flux sortants, soit les fonds mis à disposition des caisses de compensation pour le versement des prestations et des subventions au plan national, s'élevaient quant à eux à 59,6 milliards de francs.

Mouvements de fonds 2015–2018 (mrd CHF)



Registres gérés par la CdC

UPI (identifiant unique de personne) et assurés *mio*

Identifiant unique des personnes pour la gestion du NAVS13

enregistrements	34,5
-----------------	------

Rentes *en mio*

(prestations AVS/AI et prestations complémentaires)

enregistrements	3,3
-----------------	-----

Prestations en nature AVS / AI *en mio*

(décisions des offices AI concernant les mesures individuelles et factures y relatives)

factures traitées	1,6
-------------------	-----

Allocations familiales *en mio*

(prestations octroyées par les caisses d'allocations familiales)

nouvelles annonces	1,3
--------------------	-----

Allocations pour perte de gain *en mio*

(allocations traitées par les caisses de compensation)

annonces	0,9
----------	-----

Prestations complémentaires *en mio*

annonces	3,6
----------	-----

Développement des registres centraux

Les registres centraux du 1^{er} pilier sont des banques de données regroupant des informations clés ayant trait entre autres à la population vivant en Suisse et aux bénéficiaires de rentes ou subventions versées par la Confédération.

97,5 % des annonces sont aujourd’hui traitées de manière automatisée. La refonte du Registre UPI (identifiants uniques de personne) actuellement en voie de finalisation permettra d’accroître ce taux et d’augmenter l’efficacité du traitement manuel. Elle introduira aussi la possibilité de générer des numéros d’identification sectoriels adossés au numéro AVS à 13 positions (NAVS13). Cela aura comme première application pratique la mise à disposition d’un identifiant pour le dossier électronique du patient.

Le Registre des prestations en nature évolue également. D’importants développements sont en cours de finalisation concernant le traitement des factures individuelles AVS/AI. Ils auront pour résultat l’optimisation du flux des factures entre les offices AI et la CdC. Les factures seront numérisées plus tôt dans le processus et uniquement par la CdC. Cette numérisation inclura la reconnaissance de caractères (OCR) et la saisie des données (SUMEX OLE). La part des factures papier, actuellement proche de 60 %, et la saisie manuelle des factures devraient ainsi diminuer.

Le Registre des prestations complémentaires est entré en production le 1^{er} janvier 2018. Les données cantonales sont collectées mensuellement et la plausibilité est vérifiée à l’aide de plus de 100 règles. Ces données sont notamment utilisées pour calculer la part fédérale aux prestations complémentaires.

Entraide administrative internationale

L’Entraide administrative internationale (EAI) procède d’une part à l’introduction, à la coordination et au suivi des demandes de pensions des assurés résidant en Suisse qui font valoir un droit à des prestations étrangères. Dorénavant, l’ensemble des demandes est transmis par les caisses de compensation et offices AI par voie électronique, via le portail web SWAP (*Swiss Web Application for Pension*).

D’autre part, l’EAI communique les périodes d’assurance suisse et établit l’extrait de compte pour nos assurés domiciliés à l’étranger.

Elle a géré un volume total de plus de 83 000 demandes en 2018.



Groupe de prestations 2 : Cotisations et prestations de la Caisse suisse de compensation

Charges et revenus en mio CHF

de charges	62,1
de revenus	62,1
de solde à charge de la Confédération	0

Cotisations à l'assurance facultative

demandes d'adhésion	3 147
cotisants	13 075

Prestations AVS

demandes de rente	61 718
calculs prévisionnels	11 717
rentes versées par mois	920 763
interventions sur les dossiers	460 376
appels téléphoniques	154 617

paiements (en mio) aux assurés AVS résidant à l'étranger	9,2
pour un montant total (en mrd CHF) de	6,5

La Caisse suisse de compensation (CSC) gère, pour les assurés résidant à l'étranger, les prestations AVS et l'affiliation à l'assurance AVS/AI facultative des ayants droit. Elle examine les demandes de rentes et verse les prestations dues.

61 718 nouvelles demandes de prestations AVS ont ainsi été réceptionnées en 2018 tandis que 920 763 rentes AVS étaient versées chaque mois. Fin 2018, l'assurance facultative comptait 13 075 cotisants.

Annualisation des rentes

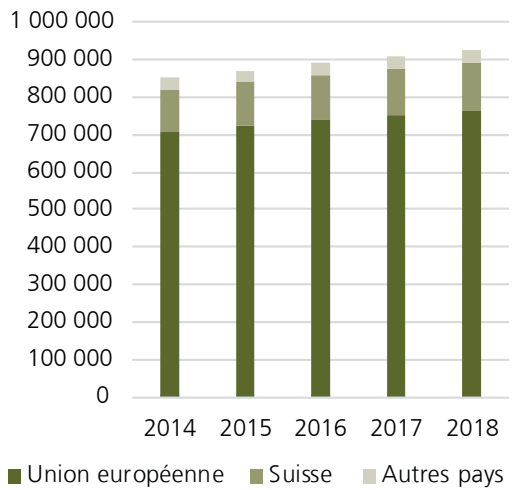
Depuis le 2 mai 2018, les nouvelles rentes d'un montant inférieur ou égal à 10 % de la rente minimale complète, c'est-à-dire inférieures ou égales à 118 francs par mois, sont automatiquement annualisées dans le but de réduire les frais administratifs et de simplifier la vie des assurés.

Pour les rentes en cours versées mensuellement qui répondent à ce critère, un courrier a été envoyé à un échantillon de 5400 bénéficiaires de prestations résidant dans onze différents pays afin de leur proposer l'annualisation.

Cotisations à l'assurance facultative

Fin 2018, l'assurance facultative comptait 13 075 affiliés à travers le monde contre 13 527 à fin 2017. Cette baisse, régulière ces dernières années, s'explique en grande partie par les conditions d'adhésion exigeantes.

Nombre de rentes AVS à l'étranger



Prestations AVS

Le nombre de personnes résidant à l'étranger bénéficiant d'une rente AVS a connu une croissance de 8,5 % en cinq ans, franchissant en 2018 pour la première fois le seuil de 900 000 (920 763). Ainsi, 72 415 rentes supplémentaires ont été versées chaque mois en 2018 par rapport à 2014. Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'espérance de vie, mais également par le nombre croissant de rentiers domiciliés à l'étranger.

Le nombre de demandes de prestations et de calculs prévisionnels reste stable, oscillant respectivement autour de 62 000 et 11 700 chaque année.

Groupe de prestations 3 : Prestations en matière d'invalidité

Charges et revenus en mio CHF

charges	37,3
revenus	37,3
solde à la charge de la Confédération	0

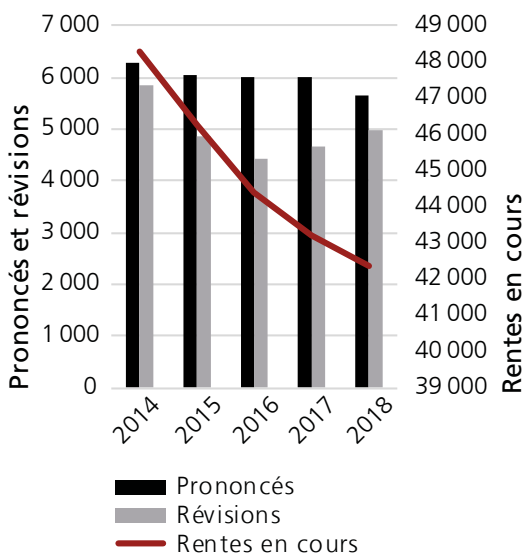
Prestations AI

demandes de prestations	5571
demandes acceptées (26,8 %)	1493
rentes révisées	4982

rentes versées par mois	42 369
interventions effectuées dans les dossiers	73 034
appels téléphoniques de la part des assurés	32 050

paiements aux assurés AI résidant à l'étranger (en mio)	0,4
pour un montant total (mio CHF) de	507

Évolution des volumes



L'Office AI pour les assurés résidant à l'étranger (OAIE) gère les dossiers AI des assurés résidant à l'étranger. Il examine les demandes de prestations, effectue les vérifications et expertises requises, calcule et verse les prestations dues.

Révision des rentes partielles

Une nouvelle jurisprudence a eu pour effet la révision de l'ensemble des rentes partielles octroyées en 2018 selon le nouveau mode de calcul de la méthode mixte. Cela concerne environ 500 assurés exerçant une activité lucrative à temps partiel.

Optimisation du flux de factures entre les offices AI et la CdC

Le flux des factures entre les offices AI, y compris l'OAIE, et la CdC a été optimisé. Il a ainsi été possible de s'affranchir des échanges papier et de fluidifier les échanges avec le secteur en charge du paiement des factures pour prestations en nature. Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans la section Prestations centralisées, Développement des registres centraux.

Prestations AI

En 2018, 42 369 rentes AI ont été versées chaque mois aux ayants droit résidant à l'étranger.

Les volumes sont en légère baisse ces dernières années. Cela est dû au fait que le nombre de nouvelles rentes ne compense pas le nombre de rentiers atteignant l'âge de la retraite, ces personnes étant dès lors prises en charge par l'AVS. La situation s'est un peu stabilisée en 2018.

Par ailleurs, près de 6000 demandes de prestations et 5000 révisions ont été traitées en 2018.



Groupe de prestations 4 : Cotisations et prestations de la Caisse fédérale de compensation

Charges et revenus en mio CHF

de charges	12,8
de revenus	11,9
de solde à charge de la Confédération	-0,9

La Caisse fédérale de compensation (CFC) perçoit les cotisations AVS/AI/APG/AC/AF/AMat auprès de l’administration fédérale et des entreprises proches de la Confédération et verse les prestations correspondantes. Elle gère également une caisse de compensation pour allocations familiales de l’administration fédérale et des autres employeurs affiliés.

Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction a été menée auprès des employeurs affiliés à la CFC. 93,4 % d’entre eux ont déclaré être satisfaits, voire très satisfaits des services de la CFC et de la Caisse d’allocations familiales de la CFC (CAF-CFC). Les différentes propositions collectées lors de l’enquête, en particulier concernant le site internet, ont été retenues et seront mises en œuvre.

Évolutions concernant la CAF-CFC

En raison de diverses modifications dans le financement cantonal des allocations familiales, en particulier l’introduction d’un fonds de surcompensation dans le canton de Berne, la CAF-CFC a dû revoir les taux de cotisation et en informer les caisses cantonales.

Afin de garantir une utilisation optimale des outils d’échange de données, la CAF-CFC a également assuré un suivi auprès des employeurs qui les ont adoptés.

Cotisations

affiliés	237
salariés	208 565
assurés personnels	4771
Cotisations encaissées (en mrd CHF)	1,7

Cotisations paritaires en mio CHF

2014	2015	2016	2017	2018
1 469	1 486	1 497	1 503	1 460

Prestations

demandes de rente	13 400
rentes AVS/AI versées par mois	89 860
interventions sur les dossiers	50 647
prestations AVS/AI versées (mrd CHF)	2,0

Caisse d’allocations familiales

affiliés	222
demandes de prestations	25 350
rentes versées chaque mois	73 595
rentes versées en 2018 (mio CHF)	218

Prestations AVS/AI

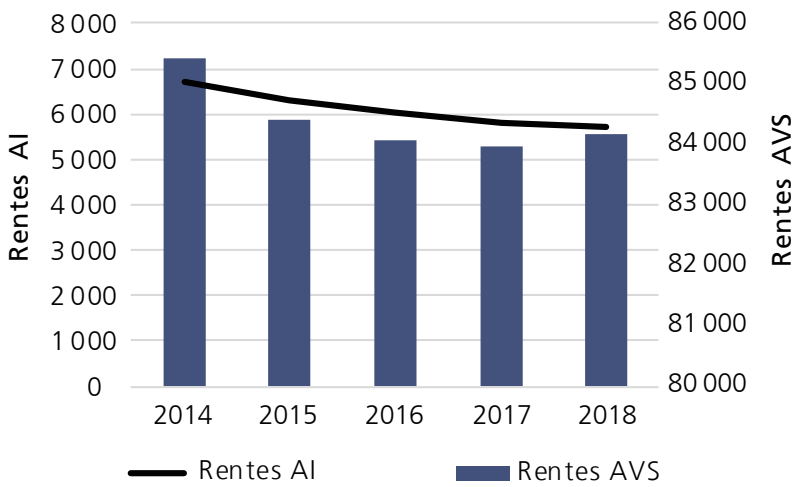
La tendance baissière de ces dernières années a laissé la place, pour la première fois en 2018, à une nouvelle hausse très légère du nombre de rentes AVS. Nous observons ici les premiers effets du baby-boom, les enfants nés à cette époque atteignant aujourd’hui l’âge légal de la retraite.

Dans le domaine AI, la diminution des rentes se poursuit, mais de façon moins prononcée.

Caisse d’allocations familiales

Le nombre de prestations versées aux assurés est stable depuis cinq ans. En 2018, il s’élevait à 73 595 pour 218 millions de francs versés au total sur l’année.

Rentes AVS et AI





RÉSULTATS FINANCIERS

Charges et revenus

en CHF

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart
Charges de fonctionnement			
Charges de personnel	112 551 500	111 799 109	-752 391
Biens et services	41 241 000	36 305 902	-4 935 098
Coûts immobiliers	11 389 400	11 954 230	564 830
Coûts informatiques	23 133 200	18 041 164	-5 092 036
Coûts divers	6 718 400	6 310 508	-407 892
Amortissements	524 800	565 814	41 014
Total des charges	154 317 300	148 670 825	-5 646 475
Revenus de fonctionnement			
Contribution aux frais d'administration	14 395 600	14 586 077	190 477
Contribution des Fonds de compensation AVS/AI/APG	134 429 300	128 422 063	-6 007 237
Autres recettes	590 300	923 652	333 352
Total des revenus	149 415 200	143 931 792	-5 483 408
Solde à charge de la Confédération	4 902 100	4 739 033	-163 067

Charges et revenus en mio CHF

charges de fonctionnement	148,7
revenus de fonctionnement	143,9
solde à la charge de la Confédération	4,7

La Confédération paye l'intégralité des dépenses de la CdC. Puis, en vertu de la loi sur l'AVS, l'AI et sur les APG, les fonds de compensation AVS/AI/APG remboursent à la Confédération les dépenses de la CdC liées au 1^{er} pilier, déduction faite :

- des contributions aux frais d'administration de l'assurance facultative ;
- et des dépenses de la CFC.

La révision des comptes de la CdC est effectuée annuellement par le Contrôle fédéral des finances.

Commentaires aux comptes

Charges de fonctionnement

Les charges (148,7 mio CHF) sont inférieures de 5,6 millions au budget.

Avec un montant de 111,8 millions de francs, soit 75,2 % de nos dépenses, les **charges de personnel** sont inférieures de 0,8 million au budget. Afin de garantir la qualité de nos services et permettre la réalisation et la mise en œuvre de certains projets, des ressources ont été engagées durant le deuxième semestre sur la base de contrats temporaires ou à durée déterminée.

Les **charges informatiques** représentent 12,1 % de nos dépenses. En 2018, elles s'élevaient à 18 millions de francs, soit 5,1 millions en-dessous du budget. Elles se composent majoritairement des prestations fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (13 mio de francs, soit 1,2 mio en-dessous du budget). Les autres dépenses, auprès de fournisseurs externes, sont 3,9 millions de francs en-dessous du budget. L'écart entre le budget et les charges effectives s'explique par le glissement sur les prochains exercices de certaines dépenses liées aux projets (-3,5 mio) et par des coûts de maintenance inférieurs (-1,8 mio). Les autres coûts progressent de 0,2 million de francs.

S'élevant à 12 millions de francs en 2018, soit 8 % de nos charges, les **coûts immobiliers** sont en hausse de 0,6 million par rapport au budget. Ce dépassement s'explique par des loyers plus élevés que planifié (+0,8 mio) mais est partiellement compensé par des coûts d'aménagement plus faibles (-0,2 mio).

Les **coûts divers** (taxes postales, traductions, médecins AI, etc.) s'élevaient à 6,3 millions de francs (4,2 % de nos charges), soit 0,4 million en-dessous du budget.

Les **amortissements** représentent 0,5 % de nos charges.

Revenus de fonctionnement

Les revenus (143,9 mio CHF) se composent à 89,2 % (128,4 mio) des remboursements des charges de fonctionnement de la CdC par les fonds de compensation AVS/AI/PG et à 10,1 % des contributions aux frais d'administration de la CFC (10,3 mio), de la Caisse d'allocations familiales (2,4 mio) et de l'assurance facultative (1,7 mio).

Les revenus 2018 sont 3,8 millions de francs en-dessous du budget. Cela s'explique par la baisse des remboursements des charges de fonctionnement par les fonds AVS/AI/APG, proportionnelle à la baisse desdites charges.

Solde

Le solde à la charge de la Confédération s'élève à 4,7 millions de francs pour 2018. Il s'agit de frais non remboursés par les fonds de compensation AVS/AI/APG, soit :

- les coûts du Registre des allocations familiales (2,35 mio);
- env. 35 % des coûts du Registre UPI (2,25 mio);
- et les coûts du Registre des prestations complémentaires (1,03 mio).

Le solde comprend également l'excédent de la CFC de 0,93 million de francs.





LEXIQUE

AC	Assurance-chômage
AF	Allocations familiales
AI	Assurance-invalidité
AMat	Assurance maternité
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CAF-CFC	Caisse de compensation pour allocations familiales de la CFC
CdC	Centrale de compensation
CDF	Contrôle fédéral des finances
CFC	Caisse fédérale de compensation
CHF	Francs suisses
CSC	Caisse suisse de compensation
EAI	Entraide administrative internationale
EPT	Équivalent plein temps
FRC	Finances et registres centraux
LFA	Lutte contre la fraude à l'assurance
mio	million
mrd	milliard
OAIE	Office AI pour les assurés résidant à l'étranger
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
SCI	Système de contrôle interne
UPI	Identifiant unique de personne

Pour plus d'informations, veuillez consulter TERMDAT, la banque de données terminologique de l'administration fédérale suisse : www.termdat.bk.admin.ch

Centrale de compensation CdC
Avenue Edmond-Vaucher 18
1203 Genève

Adresse postale :

Case postale 3000
1211 Genève 2
Suisse

Tél. +41 58 461 91 11

communication@zas.admin.ch

www.cdc.admin.ch